

INSCRIPTION

Elle doit être présentée sur la Fiche d'inscription délivrée au stand LSC au plus tard à 22h la veille de l'épreuve.

Les participants s'inscrivent pour un passage par catégorie, en Soliste ou Petite Formation.

Le nombre limite de participant est le suivant :

- *Vielles à roue* : 6
- *Cornemuses* : 6
- *Petites formations* : 12

Les participants sont retenus dans l'ordre d'inscription.

Un musicien ayant déjà été vainqueur du concours soliste ne pourra pas se représenter au même concours (place aux copains !). Il en est de même pour les formations déjà lauréates du premier prix dans le passé.

CATÉGORIES

Soliste

Vielle à roue ou Cornemuse (quel que soit leur type).

Petite Formation

Sont acceptés les ensembles de 2 à 4 musiciens.

Chaque groupe doit comporter au moins un instrument traditionnel :

- *Cornemuse,*
- *Vielle à roue,*
- *Violon,*
- *Accordéon diatonique.*

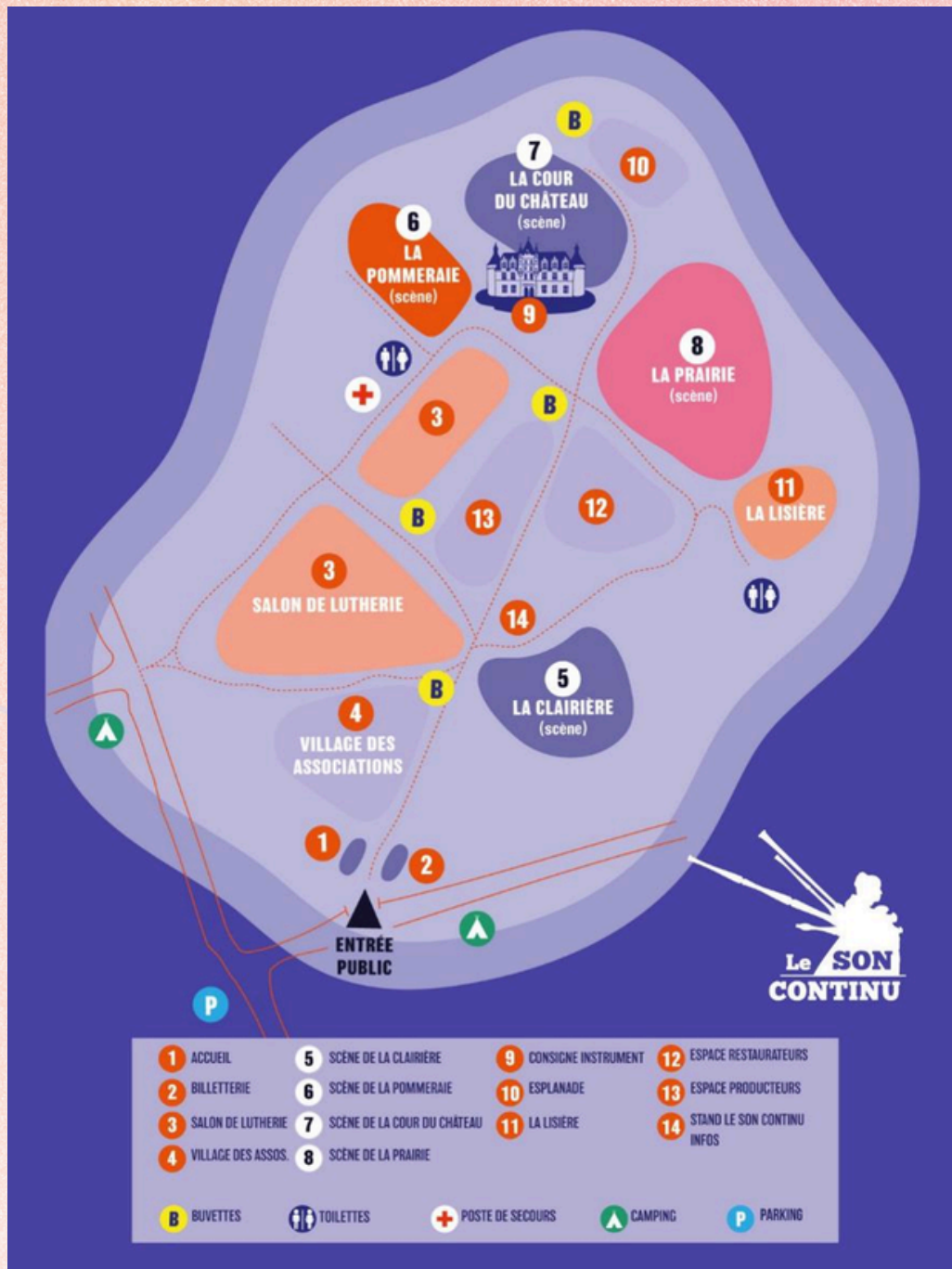
Tout autre instrument acoustique/électroacoustique peut venir compléter l'ensemble. Un musicien ne pourra se présenter qu'avec une seule formation.

ÉPREUVES

Celles-ci sont publiques et se déroulent à **La Prairie** (nouvelle scène) :



- Soliste – Dimanche 12 juillet 11h00,
- Formation – Lundi 13 juillet 11h00.



Elles consistent en l'exécution de deux morceaux d'ambiance et de rythmes différents. La durée totale de la prestation complète n'excède pas six minutes. Tout dépassement excessif est pénalisant.

L'épreuve se déroulant en acoustique, le choix du mode de jeu devra permettre de porter le son jusqu'à l'oreille de l'auditeur. Aucune amplification ne sera possible.

Le concurrent devra se présenter sur scène avec son instrument préalablement accordé. Il indiquera le titre et l'origine des airs interprétés (compositeur et/ou aire géographique).

JURY

Composé de quatre membres, il désigne les lauréats de chaque catégorie et les proclame «**Maîtres Sonneurs**».



Les critères d'appréciation prennent notamment en compte le choix des morceaux, la maîtrise technique, la cadence rythmique, la justesse, la qualité et l'originalité de l'interprétation, la sensibilité.

Pour le concours des Petites Formations s'ajoutent le jeu d'ensemble, la complicité, la cohésion....

RÉSULTATS

Ceux-ci sont proclamés le jour même de chaque concours, à 15h30, à La Prairie. Les concurrents doivent être présents à l'annonce des résultats.

Le concours fait l'objet d'un partenariat fort avec des acteurs du monde des musiques traditionnelles :

- Le Café Charbon : SMAC de Nevers
- Le Grand Barbichon : société de production d'artistes et musiciens des musiques traditionnelles
- Le Garage Résidence - Station d'essence matri patrimoniale : collectif de soutien à la création artistique d'essence matri patrimoniale et à la professionnalisation des acteur·rice·s du secteur des musiques et danses traditionnelles.
- Sociétés Cordiola et Savarez : fournisseur de matériel pour musiciens traditionnels.

Les prix attribués pour les solistes sont les suivants :

	Vielle à roue	Cornemuse
1er prix	Résidence artistique par le Garage Résidence 100€ de bon d'achat à valoir chez Cordiola	Résidence artistique par le Garage Résidence 1 étui de cornemuse Cordiola
2ème prix	50€ 50€ en bon d'achat à valoir chez Cordiola	100€
3ème prix	50€ en bon d'achat à valoir chez Cordiola Panier Garni	50€ Panier Garni
prix du public	Une entrée concert pour LSC 2027	

Les prix attribués pour les petites formations sont les suivants :



	Formation
1er prix	Résidence artistique au Café Charbon – SMAC de Nevers
2ème prix	150€
3ème prix	100€ Panier garni
prix du public	Une entrée concert par personne pour LSC 2027

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de 1^{er} Prix.

Tout lauréat s'engage à participer à la publication des résultats.

Pour ces deux concours, les 1^{ers} Prix sont invités à se produire sur la Grande Scène en ouverture du concert du soir, en reproduisant la prestation qui leur aura permis de gagner le concours et d'obtenir le titre de « **Maitre Sonneur** ».

Les partenaires du concours :



Projet soutenu par la DRAC Région Centre :



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire